

Congrès annuel 2006 de la Fondation Pro Mente Sana

5^e révision de la LAI: des emplois et des efforts de la part de tous les acteurs concernés sont aujourd'hui nécessaires pour permettre la réinsertion des personnes souffrant d'un handicap psychique.

Une nouvelle étude montre que des employeurs seraient prêts à engager des personnes souffrant d'un handicap psychique. Leurs chances de trouver un emploi pourront augmenter si l'assurance invalidité met en œuvre les mesures de réinsertion après la 5^e révision. Le congrès annuel de la Fondation Pro Mente Sana, qui s'est tenu à Bienne, a permis à des spécialistes de se rencontrer autour de ce thème.

La 5^e révision de la LAI mise sur la réinsertion professionnelle. Comment ce projet réussira-t-il pour les personnes souffrant d'un handicap psychique? Et quels rôles joueront dans ce contexte les nouveaux instruments de l'AI? C'est pour discuter de ces questions que des expertes et des experts se sont réunis lors du congrès de la Fondation Pro Mente Sana qui s'est tenu à Bienne les 16 et 17 novembre. «Les personnes qui souffrent de maladie psychique forment un groupe de personnes très lourdement handicapées», déclare Gerhard Ebner, médecin-chef de la Clinique psychiatrique cantonale de Schaffhouse. «Du fait de l'évolution changeante et de la longue durée de la maladie, elles ont besoin de mesures d'insertion à long terme, adaptées à leur handicap et le plus flexibles possible.» Sans de telles mesures, la 5^e révision ne se résumera qu'à un exercice d'économies qui mettra encore plus à l'écart les personnes concernées.

Pour atteindre cet objectif de réinsertion professionnelle, il est important que les mesures de l'AI soient dorénavant mises en œuvre plus tôt. Actuellement, il arrive souvent qu'elles ne soient prises qu'après 360 jours d'incapacité de travail, ce qui est trop tard. La 5^e révision prévoit que l'AI financera aussi la réhabilitation sociale et les mesures d'emploi, ce qui répond aux besoins des personnes souffrant d'un handicap psychique.

Les durcissements sont contreproductifs

Le danger existe cependant que les économies prévues par la 5^e révision de l'AI ne se fassent pas au moyen de la réinsertion, mais principalement à travers le durcissement de l'accès à la rente. Lorsque l'octroi d'une rente est refusé à des personnes souffrant d'un handicap psychique, les coûts se déplacent vers l'aide sociale. Un renforcement de l'obligation de participer peut aussi compromettre l'insertion des malades psychiques. Une personne qui ne peut pas participer parce qu'elle souffre d'une maladie psychique grave doit s'attendre à des sanctions telles qu'une diminution de la rente ou un refus de celle-ci. Pro Mente Sana insiste sur le fait que de telles sanctions ne peuvent être utilisées qu'envers les personnes assurées qui sont en mesure de participer. En effet, une augmentation de la pression sur la personne concernée a un effet contreproductif sur sa réhabilitation.

C'est aux employeurs de jouer – quelques-uns seraient partant

Selon Pascale Bruderer, conseillère nationale et présidente de Pro Mente Sana, «c'est maintenant au tour des employeurs de participer à la réinsertion et de mettre à disposition les emplois nécessaires.»

Mais quel est le meilleur moyen de susciter leur adhésion? Niklas Baer, psychologue et directeur du Centre de réhabilitation psychiatrique de Bâle-Campagne, a mené une enquête auprès des petites et moyennes entreprises du canton de Bâle-Campagne sur les obstacles, les possibilités et les mécanismes incitatifs en matière d'embauche de personnes souffrant d'un handicap.

Les obstacles émotionnels sont bien moindres dans le cas de l'embauche de personnes souffrant d'un handicap physique. Selon l'étude, une grande partie des entreprises se déclarent absolument prêtes à embaucher des handicapés si les mécanismes incitatifs appropriés sont mis en œuvre. Face aux personnes souffrant d'un handicap psychique qui souhaitent travailler, les employeurs éprouvent cependant une certaine appréhension et font preuve d'hésitation. Certaines entreprises seraient toutefois disposées à les embaucher à condition de bénéficier d'un soutien approprié. Dans ce cas, l'information des employeurs, un service de conseil et la réduction du risque sont des mesures plus importantes qu'un soutien financier. Selon Niklas Baer, «la stigmatisation dont sont victimes les personnes souffrant d'un handicap psychique est le principal obstacle à leur embauche.»

A long terme, la Suisse ne peut pourtant pas se permettre une telle stigmatisation. 38% des nouvelles rentes AI sont octroyées pour maladie psychique. En 1990, cette proportion était encore de 22%. Selon Yves Flüchiger, professeur au département d'économie politique de l'Université de Genève, l'accroissement de la flexibilité sur le marché du travail ainsi que l'accélération et la concentration des tâches sont des facteurs qui augmentent le stress lié au travail. Or ces facteurs ne vont pas diminuer dans un avenir proche.

Pour tout de même garantir la réinsertion professionnelle dans de telles conditions, l'assurance invalidité a besoin d'une base financière solide. Pour Pascale Bruderer, «le financement durable de l'AI est désormais l'objectif politique le plus important. Le parlement doit pour cela organiser un financement supplémentaire.»